

Création de spectacles équestres

RS5050 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	323v, 133
Formacode(s)	45050, 45020
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	16/12/2019
Date d'échéance	16/12/2022

Certificateur(s)

CENTRE NATIONAL ARTS DU CIRQUE · SIRET : 34137252200019

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le Cirque équestre, une particularité française reconnue mondialement, est, parmi les disciplines artistiques, l'une des plus exigeantes pour ses praticiens. Il s'agit d'une activité en mutation et en développement, mais qui ne dispose plus de formations professionnelles certifiantes structurées. Afin de pallier ces carences, le CNAC et les partenaires sociaux du secteur ont créé la certification "Création de spectacles équestres" qui a comme objectifs de :

- Sauvegarder un savoir-faire patrimonial et accompagner l'innovation et les mutations artistiques et créatives du cirque équestre.
- Structurer la filière de professionnalisation de cette branche artistique du cirque, avec l'appui d'un réseau d'organismes en capacité de former les artistes.
- Professionnaliser et sécuriser le métier d'artiste équestre de cirque.
- Accompagner la montée et/ou l'actualisation des compétences des artistes de cirque.
- Permettre aux professionnels de gagner en technicité.
- Développer des formations avec un niveau de qualité et de sécurité contrôlé.
- Reconnaître les compétences artistiques et techniques de l'artiste équestre de cirque.

La présente certification recouvre des compétences permettant à des artistes et des cavaliers évaluant dans le milieu du cirque et ayant un projet dans le domaine des arts équestres de s'approprier les concepts et les techniques essentiels pour la création et la production des spectacles équestres et pour la construction d'un parcours professionnel.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Participer à des créations équestres
- Concevoir des tableaux ou spectacles équestres.
- Initier un projet de production.
- Construire son parcours professionnel.
- Entretenir son réseau.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Néant

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour accéder à la certification les candidats doivent répondre aux prérequis suivants :

- Avoir une connaissance du cheval et disposer d'un niveau de pratique équestre (ou correspondant à une capacité de niveau galop 5).
- Attester d'une expérience professionnelle en qualité d'artiste de cirque (personnes ayant acquis les bases artistiques et équestres).
- Avoir un projet professionnel dans le domaine des arts équestres.
- Avoir une bonne condition physique.

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cirque équestre sera demandé.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé de :

- 2 professionnels extérieurs à l'établissement :
 - o 1 formateur dans le secteur des arts équestres.
 - o 1 professionnel du métier externe à l'organisme de formation et à la compagnie du candidat, le cas échéant.
- 1 représentant du certificateur

Base légale

Date de décision	16/12/2019
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	16/12/2022

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5050/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	1
Montant total engagé	350 €
Coût moyen par dossier	350 €
Durée moyenne	14 h
Période	07/2021
France compétences	100 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.